

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 janvier 2023 à 18h00, au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	Т	Renaud BERETTI	Pouvoir d'Esther POTIN
2	AIX-LES-BAINS	Ť	Michelle BRAUER	1 Odvoli d Estilei i OTIIV
3	AIX-LES-BAINS	Ť		
	AIX-LES-BAINS		Michel FRUGIER	Device de Jean Maria MANIZATO
				Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
	AIX-LES-BAINS		André GIMENEZ	
	AIX-LES-BAINS		Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
	AIX-LES-BAINS			
8	AIX-LES-BAINS	Т	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9	AIX-LES-BAINS	Т	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Arrivée après la 6ème délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11	AIX-LES-BAINS	Т	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12	LA BIOLLE	Т	Julie NOVELLI	μ,
13	BOURDEAU	Т	Jean-Marc DRIVET	
	LE BOURGET DU LAC	Ť		
	LE BOURGET DU LAC		Sandrine RAMEL	
	LE BOURGET DU LAC	Ť	Édouard SIMONIAN	
17				D' 1 1 10ème 1/11 / 11
17	BRISON SAINT INNOCENT	Т	Marthe MASSONNAT	Départ après la 43ème délibération
40	LA CHARELLE BULLONT BULGULAT	_		Pouvoir de Jean-Claude CROZE
	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Т		
19	CHINDRIEUX	Т	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 42 ^{ème} délibération
				Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	Т	Danièle BEAUX-SPEYSER	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	Т	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
22	ENTRELACS	Т	Jean-François BRAISSAND	
	ENTRELACS		Claire COCHET	
	ENTRELACS		Gaëlle GERBELOT	
25	ENTRELACS	Ť	Jean-Marc GUIGUE	
	ENTRELACS		Yves GRANGE	
27				Bernale de Betelet BOUROUAGOE
			Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
	GRESY-SUR-AIX		Chrystel TROQUIER	
	MERY		Nathalie FONTAINE	
	MERY		Stéphane ROULET	
	LE MONTCEL		Antoine HUYNH	
32	MOTZ	Т	Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
33	MOUXY	Т	Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
34	PUGNY CHATENOD	Т	Bruno CROUZEVIALLE	
35	RUFFIEUX	Т	Olivier ROGNARD	
36	SAINT OFFENGE		Bernard GELLOZ	
	TRESSERVE	Ť	Jean-Claude LOISEAU	
	TRESSERVE		Annie MOULIN	
	TRESSERVE		Christian ROUSSEL	
	VIONS		Manuel ARRAGAIN	
	VIVIERS-DU-LAC			
			Robert AGUETTAZ	
	VIVIERS-DU-LAC	T		
	VOGLANS	T		
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	

21 communes présentes

Absents excusés

AIX-LES-BAINS Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS Nicolas POILLEUX
CHANAZ Yves HUSSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 janvier 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 54 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 43 présents et 55 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°: 23 Année: 2023 Exécutoire le : **2 6 JAN. 2023** Publiée le : **2 6 JAN. 2023**

Visée le : 2 6 JAN. 2023

FINANCES

Budget Principal

AP/CP 027 – Aménagement d'un carrefour giratoire sur le secteur de Pontpierre – Révision 6

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2019 portant ouverture de la gestion de l'opération d'aménagement de carrefours giratoires sur le secteur de Pontpierre en APCP,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°1 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 novembre 2021 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation.

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a aménagé un carrefour giratoire au lieu-dit de Pontpierre, à l'intersection de la D1201 et de la D911 (route des Bauges). Cet aménagement routier, en remplacement de l'ancien carrefour à feux, permet la création d'une voie d'accès au futur Parc d'Activités Economiques de Pontpierre améliorant ainsi la sécurité et la fluidité dans ce secteur très fréquenté.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations 2022. Le montant de l'AP est inchangé à 954 000 euros.

Les montants, ainsi que leurs programmations sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement concernant l'aménagement du carrefour giratoire de Pontpierre.

Aix-les-Bains, le 24 janvier 2023

Le President, Renaud BERETTI

Délégués en exercice : 68

Présents : 44

Présents et représentés : 56

Votants: 56Pour: 56Contre: 0Abstentions: 0

Blancs: 0

GRAND LACServices financiers

APCP027 - Aménagement giratoire Pontpierre - Révision 6

Edité, le 18/01/2023

Annexe

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	APCP027 - Aménagement du giratoire de Pontpierre	Pontpierre
Budget :	PRINCIPAL	
Imputation analytique :	156-06 et 156-06AP	
Montant initial de l'opération :	885 000,00 euros	ТС
Montant actualisé (révision n°1) :	885 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°2) :	885 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°3) :	885 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°4) :	885 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°5) :	954 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°6) :	954 000,00 euros	
DEPENSES	Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2019	32 844,82	32 844,82
Dépenses réalisées 2020	590 502,22	590 502,22
Dépenses réalisées 2021	176 837,80	176 837,80
Dépenses réalisées 2022	153 815,16	141 727,28
Dépenses programmées 2023	00'0	12 087,88
TOTAL	954 000,00	954 000.00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte !

Budget Principal - AP/CP 027 - Aménagement d'un carrefour giratoire sur le secteur de Pontpierre - révision n.6

Date de transmission de l'acte :

26/01/2023

Date de réception de l'accusé de

26/01/2023

réception :

Numéro de l'acte :

d4427 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20230124-d4427-DE

Date de décision :

24/01/2023

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.6. Autres délibérations ou décisions